

DECISION DU PRESIDENT N°06.26

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

VU l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

VU la délibération N° 2020-62-5.4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT,

CONSIDERANT la nécessité de faire l'entretien annuel du portail des logements de la gendarmerie,

VU la proposition de la société RHONE PORTAILS,

DECIDE

Article 1 : D'ACCEPTER les termes du contrat n°2026-03-00 avec la société RHONE PORTAILS, située 2020 route d'Heyrieux – 69360 SAINT SYMPHORIEN D'OZON pour un montant annuel de :

- 450 € HT soit 540 € TTC annuel ;

Article 2 : DE SIGNER ledit contrat pour une durée d'un an reconductible expressément 3 fois.

Article 3 : DE DIRE que les crédits seront inscrits au BP 2026 au chapitre 011.

Article 4 : DE DIRE qu'en application des articles R 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester le présent acte administratif, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification ou de publication :

- soit par recours gracieux auprès de Monsieur le Président
- soit par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, situé 184 rue Duguesclin à LYON (69003)

L'absence d'une réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.

Ces délais de recours ne font pas obstacle à l'exécution de l'acte.

Article 5 : AMPLIATION de la présente décision sera transmise à :

- La SGC Givors
- La société RHONE PORTAILS.

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la
prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 2 Février 2026
Pierre BALLELIO,
Président de la Communauté
de Communes du Pays de l'Ozon




Mise en ligne le... - 2 FEV. 2026
Certifiée exécutoire le... - 2 FEV. 2026